

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BÉDÉE
Tél : 02.99.06.18.20

LE VINGT ET UN SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

Convocation du 14 septembre 2026
Affichée / Publiée le 14/09/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice : 27
Quorum : 14

Présents : 22
Absents : 5
Procurations : 3
Votants : 25

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire**, Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints**. Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Valérie HAMONIC, Caroline COPPENS, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Nicolas VOLLE, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Agnès GODREUIL à Annick VIVIEN, Francine RABINIAUX à Jean-Paul RONSIN, Nicolas VOLLE à Régine LEFEUVRE.

SECRETAIRE de SEANCE : Mathieu LEVILLAIN.

OBJET : PLATEFORME ATCHOUM ; CONVENTION AVEC MONTFORT COMMUNAUTÉ (N°2026-093)

Monsieur Le Maire rappelle que Montfort Communauté dispose de la compétence « mobilités ». Dans ce cadre et afin de développer des solutions de déplacements adaptées aux publics les plus fragiles, Montfort Communauté a sollicité la plateforme solidaire ATCHOUM qui permet une mise en relation de passagers et de conducteurs volontaires. Les passagers volontaires participent financièrement au service via à un système de tickets mobilité. Montfort Communauté procède à un achat groupé auprès d'ATCHOUM, de carnets de tickets mobilité. Les communes commandent des carnets de tickets mobilité à Montfort Communauté en fonction de leurs besoins et se chargent ensuite de leur revente auprès des usagers du service.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention entre Montfort Communauté et les communes permettant de définir les modalités de commercialisation des carnets de tickets mobilité. Cette convention a vocation à accompagner le lancement du service et pourra naturellement être ajustée par la suite si certains points nécessitent d'être précisés ou adaptés à l'usage.

Monsieur Le Maire propose de valider cette convention avec Montfort Communauté et précise que la vente des carnets de tickets interviendra par le biais de la régie de recettes « produits divers » créée par délibération du conseil municipal n°2017-057 du 15 mai 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Montfort Communauté,

A l'unanimité, le conseil municipal ;

- approuve la convention annexée portant sur les modalités d'achat et de revente des carnets de tickets mobilité,
- autorise Monsieur le Maire, en qualité de représentant de la commune de Bédée, à signer et exécuter cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

